

(Camille), peintre de paysage, à Paris, un témoignage de notre satisfaction pour son talent. »

152. — 10 MARS 1855. — *Arrêté royal qui accorde au sieur Spineux (F.), mécanicien à Liège, un brevet d'invention de quinze années, pour un système de production de chaleur et d'action de la vapeur dans les diverses branches d'industrie.* (Monit. du 22 mars 1855.)

153. — 11 MARS 1855. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le sieur Ansiaux.* (Monit. du 12 mars 1855.)

Motifs. « Voulant, par un témoignage de notre bienveillance, reconnaître les services rendus à l'enseignement par le sieur Ansiaux (Nicolas), professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Liège. »

154. — 11 MARS 1855. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le sieur Van Duyse.* (Monit. du 12 mars 1855.)

Motifs. « Voulant donner au sieur Van Duyse (Prudent), archiviste de la ville de Gand, un témoignage de notre satisfaction pour le talent dont il a fait preuve dans ses poésies et pour les services qu'il a rendus au développement de la littérature flamande. »

155. — 11 MARS 1855. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le sieur Leroy.* (Monit. du 12 mars 1855.)

Motifs. « Voulant donner au sieur Leroy (Et.), artiste restaurateur de tableaux, à Bruxelles, un témoignage de notre satisfaction pour le talent distingué dont il a fait preuve dans le travail de restauration des chefs-d'œuvre de Rubens à l'église de Notre-Dame, à Anvers. »

156. — 11 MARS 1855. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le sieur Vander Linden.* (Monit. du 12 mars 1855.)

Motifs. « Voulant reconnaître les services rendus par le sieur Vander Linden (J.-B.-J.), notaire et conseiller communal à Bruxelles, ancien échevin et ancien colonel de la garde civique de Hal, et lui donner, en même temps, un témoignage de notre satisfaction pour la part active qu'il a prise à la création d'un établissement de bains et lavoirs publics fondé à Bruxelles dans l'intérêt de la classe ouvrière. »

157. — 11 MARS 1855. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le sieur Rémont.* (Monit. du 12 mars 1855.)

Motifs. « Voulant reconnaître les services rendus par le sieur Rémont, architecte de la ville de Liège, membre de la commission royale des monuments, auteur de différentes publications sur des questions intéressant l'hygiène des villes, et lui donner, en même temps, un témoignage de notre satisfaction pour la part active qu'il a prise à l'établissement, dans la ville de Liège, de bains et lavoirs publics créés dans l'intérêt de la classe ouvrière. »

158. — 11 MARS 1855. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le sieur Thielens.* (Monit. du 12 mars 1855.)

Motifs. « Voulant récompenser les services rendus à la chose publique par le sieur Thielens (Joseph), chef de division au gouvernement provincial d'Anvers, inspecteur du service des émigrants, secrétaire de la commission de navigation. »

159. — 12 MARS 1854. — *Arrêté royal qui maintient l'établissement d'aliénés à Froidmont (province de Hainaut).* (Monit. du 14 mars 1855.)

160. — 14 MARS 1855. — *Loi relative à la réciprocité internationale en matière de sociétés anonymes* (1). (Monit. du 16 mars 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les sociétés anonymes et autres associations, commerciales, industrielles ou financières, qui sont soumises à l'autorisation du gouvernement français et qui l'auront obtenue, pourront exercer tous leurs droits et ester en justice en Belgique en se conformant aux lois du royaume toutes les fois que les sociétés ou associations de même nature légalement établies en Belgique jouiront des mêmes droits en France.

Art. 2. Le gouvernement est autorisé à étendre, par arrêté royal et moyennant réciprocité, le bénéfice de l'art. 1^{er} aux sociétés et associations de même nature existant en tout autre pays.

(1) Présentation à la chambre des représentants le 14 novembre 1854. — Rapport par M. Bellège le 15 décembre. — Discussion et adoption le 15 février 1855, par 54 voix contre 3 et 4 abstentions.

Rapport au sénat par M. d'Anethan le 2 mars. — Discussion et adoption le 6, par 34 voix contre 1.

Art. 5. Cette réciprocité sera constatée soit par les traités, soit par la production des lois ou actes propres à en établir l'existence.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice, M. CH. FAIDEN, et par le ministre des affaires étrangères, M. H. DE BROUCKERE.

l'éditeur de 20 florins d'amende pour chaque jour qui s'écoule depuis l'omission d'insérer jusqu'à l'insertion.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice, M. CH. FAIDEN.

161. — 14 MARS 1855. — *Loi qui approuve la convention conclue, le 9 novembre 1854, pour l'échange d'un terrain de l'État avec un terrain de la ville de Mons* (1). (Monit. du 16 mars 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La convention provisoire, conclue le 9 novembre 1854, pour l'échange d'un terrain de l'État avec un terrain appartenant à la ville de Mons, et destiné à faciliter le service de la maison de sûreté de cette ville, est approuvée.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice, M. CH. FAIDEN, et par le ministre d'État, gouverneur du Brabant, chargé temporairement du département des finances, M. LIEDTS.

163. — 14 MARS 1855. — *Loi qui ouvre un crédit de 80,000 francs au département de l'intérieur* (3). (Monit. du 16 mars 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au département de l'intérieur un crédit de quatre-vingt mille francs (fr. 80,000), applicable aux dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de Paris.

Ce crédit sera prélevé sur les ressources de l'exercice 1855 et formera l'article 73 bis du chapitre XIII du budget du département de l'intérieur pour ledit exercice.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. F. PIERCOT.

162. — 14 MARS 1855. — *Loi interprétative de l'article 15 du décret du 20 juillet 1851 sur la presse* (2). (Monit. du 16 mars 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'art. 15 du décret du 20 juillet 1851 est interprété de la manière suivante :

Si le journal n'est pas quotidien, la réponse sera insérée dans le numéro ordinaire qui paraîtra, selon la périodicité du journal, deux jours au moins après celui du dépôt, à peine contre

164. — 14 MARS 1855. — *Loi concernant les jurys d'examen chargés de la délivrance des grades académiques* (4). (Monit. du 16 mars 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le mode de formation des jurys chargés des examens, établi provisoirement par le § 1^{er} de l'art. 40 de la loi du 15 juillet 1849 (*Journal officiel*, n^o 200), est maintenu pour l'année 1855.

Le § 1^{er} de l'art. 37 de la loi du 15 juillet 1849 est abrogé.

(1) Présentation à la chambre des représentants le 26 janvier 1855. — Rapport par M. Lange le 5 février. — Discussion et adoption le 6, à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. Coppyn le 24 février. — Discussion le 1^{er} et adoption le 2 mars, à l'unanimité.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 14 novembre 1854. — Rapport par M. Malou le 30. — Second rapport par M. Malou le 8 février. — Discussion les 1^{er} et 3 et adoption le 9, par 41 voix contre 32 et 2 abstentions.

Rapport au sénat par M. d'Anethan le 2 mars. — Discussion le 6 et adoption le 7 par 23 voix contre 7.

(3) Présentation à la chambre des représentants le 9 février 1855. — Rapport par M. Rouselle le 24. — Discussion et adoption le 26, par 59 voix contre 3.

Rapport au sénat par M. Corbisier le 2 mars. — Discussion et adoption le 6, à l'unanimité.

(4) Présentation à la chambre des représentants le 20 janvier 1855. — Rapport par M. de Becker le 13 février. — Discussion les 24 et 26 et adoption le 28, par 78 voix contre 5.

Rapport au sénat par M. d'Anethan le 2 mars. — Discussion et adoption le 6, par 29 voix contre 8.